

## Informations Communales Mai 2022

**Mairie de LONNY**

### Commémoration du 8 mai 1945 :

A l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, la population est cordialement invitée par la municipalité :

**Dimanche 8 mai 2022 à 10h45 place de la mairie.**

Après 2 années aux conditions sanitaires compliquées, nous nous réjouissons d'un retour à la normale de l'organisation de cette cérémonie.

Les jeunes seront donc invités à chanter l'hymne national devant le monument aux morts.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie à la salle des Tabuts.

### Exposition « les signes de la collaboration et de la résistance » :

Une exposition « les signes de la collaboration et de la résistance », aimablement prêtée par L'office national des combattants et des victimes de guerre, sera inaugurée à l'occasion des commémorations du 8 mai. Elle vient illustrer les 80 ans du dépôt sur notre monument aux morts d'une pancarte appelant à la résistance. Cette exposition sera visible salle des Tabuts lors du vin d'honneur le 8 mai, puis à la bibliothèque tous les lundis de 16h à 18h jusqu'au 6 juin.

### Taux d'imposition de la taxe foncière bâti et non bâti :

Malgré un budget de plus en plus contraint, **le conseil municipal a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter la part communale des taxes foncières.** Il est rappelé qu'il n'y a eu qu'une seule augmentation de 2 % du taux des taxes foncières depuis 2014.

Les économies ayant déjà été faites, ce maintien des taux nous obligera à trouver des solutions pour toujours amoindrir nos dépenses. Il est notamment étudié la possibilité d'éteindre l'éclairage public de minuit à 4h du matin et de passer, l'hiver, de 2 employés d'entretien des espaces verts à un seul. Nous espérons que chacun d'entre nous comprendra que nous ne pouvons pas avoir le service public d'une grande ville et les impôts d'un village.

### Tarif de l'eau 2022 :

Pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, **le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif de l'eau pour 2022** soit 2,48 € le m<sup>3</sup> hors les taxes de redevance anti-pollution.

**TSVP→**

**Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H 00 à 18 H 00**

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53 - e-mail : commune.lonny@wanadoo.fr

## Budget 2022 :

En dépit des dotations et participations toujours inférieures à celle de 2015, le conseil municipal a voté le 12 avril dernier, un budget primitif 2022 pour la commune de 734 713,26€ dont 155 229,06€ en investissement. Celui ci est rendu possible par le report des excédents de fonctionnement des années précédentes qui s'élèvent à 216.291€20.

Pour le service de l'eau, le budget, en forte baisse, s'élève à 200 043,65 € dont 79 256,08 € en investissement. Ce budget est rendu possible par le report des excédents d'exploitation des années précédentes s'élevant à 54 287,57€.

## État de la dette :

A ce jour notre dette est constituée de 3 emprunts se terminant en 2027, 2030 et 2035. Elle s'élève à 412 861,51 € soit 650,17 € par habitant (635 habitants), ce qui est légèrement supérieure à la moyenne nationale des communes de 500 à 2000 habitants. Notre capacité de désendettement est de 6,35 années. Nos finances sont donc saines mais nous devons rester extrêmement vigilants.

## Avis aux propriétaires de chiens :

Il est rappelé que les propriétaires de chiens ont le devoir de tout mettre en œuvre pour **empêcher les aboiements de leur animal**, de jour comme de nuit. Cela contribue au respect du voisinage.

Nous retrouvons chaque jour des déjections animales dans les rues notamment rue des cannes. Là encore, nous rappelons aux propriétaires qu'ils doivent ramasser ce que les animaux oublient derrière eux.

## Collecte des ordures ménagères :


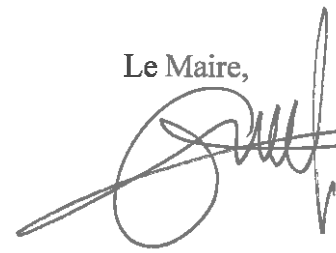
Comme nous avons pu le constater à nos dépens, le calendrier des collectes des ordures ménagères élaboré par notre communauté de communes comporte plusieurs erreurs. Il est rappelé que depuis 2018, la collecte des ordures ménagères s'effectue de la manière suivante :

**Le lundi : les ordures ménagères** (sortie le dimanche soir à partir de 19h),

**Le vendredi : le tri** (sortie le jeudi soir à partir de 19h).

**Les jours fériés sont collectés sauf le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre rattrapés le mercredi suivant.**

Le Maire,



Mickaël LECLÈRE

Permanences : **MERCREDI** et **VENDREDI** de 16 H 00 à 18 H 00

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53 - e-mail : commune.lonny@wanadoo.fr